



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gendarmerie et police

Question écrite n° 104079

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur le recrutement dans la gendarmerie et la police. Elle lui indique qu'à l'occasion d'un départ à la retraite ou d'une mutation, les effectifs au niveau local de la gendarmerie et de la police ne sont pas immédiatement remplacés et aucun recrutement n'est lancé avant que la personne ne soit partie. Elle s'interroge sur les conséquences de cette situation en termes de continuité du service de l'ordre public. En effet, à chacune de ces occasions, la pression pour les gendarmes et policiers restants s'en trouve accrue pendant un certain nombre de mois, la charge de travail de ceux-ci ne diminuant malheureusement pas avec le départ de leurs collègues. Elle estime qu'une anticipation des mouvements à venir dans ces corps pourrait être mise en place afin d'éviter que la gendarmerie et la police ne se retrouvent, à chaque nouvelle promotion, privées des moyens nécessaires à l'exercice normal de leur activité. Aussi elle aimerait connaître son sentiment sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104079

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mai 2017](#), page 3719

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)